UNKNOWN—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 12c
Taxe de levée, district d'Orléans 02c
Total 14c
Quatre ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par Tricou à la Plantation Lessepe, les rues Manuel et Bolivar, dans l'ilet nos 2577 à 2580

UNKNOWN—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 06c
Taxe de levée, district d'Orléans 01c
Total 07c
Une portion ou ilet et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans dans l'ilet borné par les rues Mazeppa, Tricou, Humanité et Plaisir, dans l'ilet No 2208.

UNKNOWN (Inconnu)—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Elmire, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No 26 dans l'ilet No 847, mesurant 55 pieds de face sur 120 pieds de profondeur

UNKNOWN—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 30c
Taxe de levée, district d'Orléans 05c
Total 35c
Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Painters, Dorgenois et Loi, dans l'ilet No 1384.

UNKNOWN—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 30c
Taxe de levée, district d'Orléans 05c
Total 35c
Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'avenue St Roch, les rues Musique, Dorgenois et Loi, désignée comme 17 lots dans l'ilet No 1382.

UNKNOWN—
Taxe d'Etat de 1902 ..... $1 20
Taxe de levée, district d'Orléans 20
Total $1 40
Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par l'avenue St Roch, les rues Musique Grant et Miro, dans l'ilet No 1063, faisant face à l'avenue St Roch.

UNKNOWN—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Un triangle de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Allen, Nouvelle Orléans, Loi et Dorgenois, dans l'ilet No 1371.

WILLIO, JULIUS—
Taxe d'Etat de 1902 90
Taxe de levée, district d'Orléans 15
Total $1 05
Un ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par la Place Indépendance, les rues Musique, Prieur et Johnson, désigné comme ilet No 918, mesurant 138 pieds 6 pouces sur 320 pieds de profondeur.

WILLIO, JULIUS—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 42c
Taxe de levée, district d'Orléans 07c
Total 49c
Sept lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue St Roch, les rues Musique, Grant et Miro, désignés comme lots Nos 15 à 21 dans l'ilet No 1063, lots Nos 15 à 17 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Musique sur 127 pieds de profondeur, lots Nos 18 à 21 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Musique sur 134 pieds de profondeur.

WILLIO, JULIUS—
Taxe d'Etat de 1902 90
Taxe de levée, district d'Orléans 15
Total $1 05
Un ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par la rue Musique, la place Indépendance, les rues Roman et Prieur, désigné comme ilet No 878, mesurant 138 pieds 6 pouces sur 320 pieds de profondeur.

WILLIO JULIUS—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet bornés par les rues Espagne, Mandeville, Roman et Prieur, désignés comme lots Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet No 881, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur.

WILLIO JULIUS—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Roman et Prieur, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'ilet No 881, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur.

WILLIO, JULIUS—
Taxe d'Etat de 1902 ..... $4 20
Taxe de levée, district d'Orléans 70
Total $4 90
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Villeré et Robertson, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 614, mesurant 24 pieds de face à la rue Villeré sur 120 pieds de profondeur.

WIENNE, Sec. H. T.—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Un ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, borné par les rues Gordon, Tupelo, Grant et Miro, désigné comme lots Nos 1 à 28 dans l'ilet No 1108 mesurant 312 pieds sur 338 pieds de profondeur.

WAGGNER, WALTER S.—
Taxe d'Etat de 1902 ..... $3 60
Taxe de levée, district d'Orléans 60
Total $4 20
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Annette, Claiborne et Derbigny, désigné comme lots Nos 18 et 19 dans l'ilet No 752 mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes, de face à la rue Derbigny sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

WINTZ, VICTOR F.—
Taxe d'Etat de 1902 ..... $7 80
Taxe de levée, district d'Orléans 1 30
Total $9 10
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Japonica, Kentucky, Remparts et St Claude, désigné comme lots Nos 4, 6 et 7 dans l'ilet No 848, lot No 5 mesurant 27 pieds de face à la rue Remparts sur 132 pieds de profondeur, lot No 6 mesurant 27 pieds de face à la rue Remparts sur 198 pieds de profondeur, lot No 7 mesurant 26 pieds sur un côté et 32 pieds sur l'autre de face à la rue Remparts sur 198 pieds de profondeur.

WILLIAMS, AIMEE—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Roman et Prieur, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 1508, mesurant 32 pieds de face à la rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur.

ZAHN, B. J.—
Taxe d'Etat de 1902 ..... 15c
Taxe de levée, district d'Orléans 03c
Total 18c
Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, à Milneburg, folie 125 mesurant 65 pieds sur 120 pieds et formant l'encoignure des rues Marigny et New York.

ZUNTZ, JAMES E. & SUSAN H—
Taxe d'Etat de 1902 ..... $2 40
Taxe de levée district d'Orléans 4 00
Total $28 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans 3me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres et Royale, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 141, mesurant 124 pieds 8 pouces sur 130 pieds et formant l'encoignure des rues Chartres et Clouet.

ZUNTZ, JAMES E. et SUSAN H.
Taxe d'Etat de 1902 ..... $9 60
Taxe de levée, district d'Orléans 1 60
Total $11 20
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres et Royale désignés comme lots Nos 32 et 33 dans l'ilet No 141, mesurant 62 pieds de face à la rue Clouet sur 126 pieds de profondeur.

ZUNTZ, JAMES E. et SUSAN H.—
Taxe d'Etat de 1901 ..... $120 00
Taxe de levée, district d'Orléans 20 00
Total $140 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Peters et Chartres, désigné comme lots Nos 7 à 13 dans l'ilet No 21, ilet mesurant 20 pieds de face à la rue Peters sur 103 pieds de profondeur, lots Nos 8 à 10 mesurant chacun 26 pieds sur 100 pieds d'un côté et 102 pieds de l'autre, lot No 11 l'encoignure de l'ilet mesurant 126 142 pieds, lot No 12 formant l'encoignure des rues Peters, Clouet et Chartres mesurant 237 pieds sur 100 pieds d'un côté et et 102 pieds de l'autre, lot No 13 mesurant 73 pieds de face à la rue Chartres sur 120 de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et les pénalités.

F. P. DUDENHEFER,
Collecteur de Taxes d'Etat, Troisième District, Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25—juil 2 9 11

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Troisième District.

BUREAU DU COLLECTOR DE TAXES D'ETAT
Du 3me District, paroisse d'Orléans,
Nouvelle Orléans juin 11 1903.

Conformément à la section 63, de l'acte 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Troisième District, paroisse d'Orléans lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes de l'année 1902, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Cour, le SAMEDI, 11 juillet 1903, à 11 heures a. m. et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, et continueront à l'être conformément à la loi préparatoire à telle vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appellée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

F. P. DUDENHEFER,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Troisième District, Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25—juil 2 9 11.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard Rhodes,

No 70,578—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Le contenu entier du

MAGASIN RHODES
307 RUE ST. CHARLES.

Comprenant un grand stock assorti de "SPORTSMEN'S GOODS,"

Les installations de bureau, le bon vouloir, etc., devant être vendus à l'encan sur les lieux comme vente obligatoire.

Lundi, le 22 juin 1903,

Commençant à 11 heures A. M.

Le stock entier, les affaires, le bon vouloir, les installations de bureau, etc., du défunt, Richard Rhodes, sera offert à l'encan en bloc, comme vente obligatoire, à l'heure et sur les lieux en ceci décrits.

Cette vente offre aux personnes cherchant une ouverture dans les affaires une occasion de commencer un commerce immédiatement et d'acquérir un commerce qui est parfaitement établi; le magasin de Rhodes étant un des plus anciens et des mieux connus en ville.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le dit ordre daté et signé le 9 juin 1903, adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai les articles ci-dessus mentionnés à l'heure et sur les lieux en ceci indiqués.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO,
11 juin—11 14 21 22 Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine Bives et Sophie Bode, Veuve etc.

No 70,510—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 30 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, la dessus y appartenant le dit lot étant situé dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Constance, Austerlitz et Genl Taylor, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 168 et mesurant 29 pieds de face à la rue Genl Taylor sur 133 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un cottage simple, connue comme le No 708 rue Genl Taylor.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à l'ordre de l'acquéreur et endossés par l'acquéreur, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépot de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Propriété Foncière et Placements, 303 rue Baronne.
Stafford et Lambert, avocats.
26 mai—26 31—juin 7 14 21 28 30.

AVIS AUX CREANCIERS.

Immanuel Presbytérian Church, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 67,739—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final supplémentaire amendé présenté par Duncan Jones, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.
Buck, Walshe & Buck, avocats.
9 juin—9 13 18

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Andréa Maestri et Catharina Torri, sa femme.

No 69,583 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété No 1235-37 rue Columbus.
" 1834-36 rue Hôpital.
" 1915-19 rue Robertson.
" 921 rue Johnson.
" 210-12 rue Sud Roman.
" 2215 avenue des Ursulines

MOI, AUGUSTE HUARD, Encanteur dûment licencié de cette ville, confirmant à un jugement rendu dans cette affaire, le 5 mai et signé le 12 mai 1903, par l'Hon. Frederick D. King, juge de la susdite Cour, Division B, et en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1903, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 13 mai 1903, dans l'intérêt de la mineure Marcellina Maestri, signé par ledit juge et aussi rendu dans cette même affaire, sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, à la Bourse de Spear & Escoffier No 802 rue Perdido, dans le premier district de cette ville, la propriété foncière ci après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus (autrefois Mystérieuse), St Bernard, Marais (autrefois Planche) et St Claude (autrefois Bons Enfants), faisant partie du lot désigné par le No sept de l'ilet No quatre. Ledit lot mesurant en mesure américaine, trente deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de soixante dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Perrault ou ces représentants et de soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Mahy ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. E. Seghers, architecte, daté le 22 septembre 1876, annexé à un acte passé pardevant D. D. Seghers ancien notaire, le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds un pouce et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Hôpital, sur trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne. Lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Dumaine, Galvez et St Philippe, faisant partie d'un lot désigné par le No soixante-dix-sept un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire; laquelle portion de terre mesurant en mesure française, vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes, plus ou moins, sur la ligne le divisant de l'autre portion dudit lot No 70.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet ou Jackson) Palmyra, Roman et Derbigny, lequel lot est situé à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman, et mesurant quarante huit pieds, six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'ilet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hôpital et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur

A des conditions d'un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devant être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD, Encanteur.
Bureau 121 rue Carondelet.
Voyez les plans à la Bourse.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété, encoignure Conti et Remparts, Nos 1039-1043 rue Conti.

Propriété Nos 1031-1033 rue Conti.

Propriété No 2727 rue Dumaine.

Terrains vacants rues Dumaine, White et St-Philippe.

SUCCESSION
—DE—
FLORVILLE FOY.

No 70,093 — Division B. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la salle d'encan de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le premier juin 1903, rendu dans l'affaire de la susdite succession et pour le compte de la dite succession les propriétés immeubles suivantes, à savoir:

1° Propriété Nos 1039 1043 rue Conti, encoignure Remparts, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 98, compris entre les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, ledit lot ou portion de terre forme l'encoignure des dites rues Conti et Remparts, et mesure 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti, par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue des Remparts, le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, arpenteur, le 16 janvier 1895, annexé pour recours à un acte passé devant Michel V. Delas notaire public en cette ville, le 19 janvier 1895.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, du côté nord est de ladite rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts (dans l'ilet No 98, compris entre les susdites rues et la rue St Louis), mesurant 32 pieds et 6 pouces de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et commençant à une distance de 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure Remparts et Conti. Le tout conformément au susdit croquis d'Edgar Pilié, arpenteur, daté le 16 janvier 1895, annexé au susdit acte passé devant le notaire public Délan, le 19 janvier 1895; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits et circonstances quelconques y appartenant.

3° Quatorze certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconque y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 355 compris entre les rues Broad, Dumaine, St Philippe et White, désignés par les Nos 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, daté le 17 janvier 1859 et déposé pour recours en l'office de Eusèbe Bouny, alors notaire public en cette ville; les lots Nos 3 et 4 se joignent, et mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 3 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de face à la rue White, 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de large dans le fond, par une profondeur de 175 pieds et 2 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, et de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes du côté opposé; le lot No 4, 31 pieds, 10 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 31 pieds, 8 pouces et 2 lignes de large, dans le fond, par une profondeur de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes, sur la ligne le séparant du lot No 3, et 174 pieds, 9 pouces et 4 lignes du côté opposé. Les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17 se joignent et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 12, 13, 14, 15 et 16, chacun, 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond par une profondeur irrégulière de 179 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 12 des lots Nos 3, 4, 5 et 11, et de 178 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

le lot No 16 du lot No 17. Et le lot No 17: 29 pieds de face à la rue St Philippe 29 pieds, 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 178 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes de l'autre côté. Les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 se joignent et mesurent chacun, en mesure américaine, 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine, 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond, (excepté le lot No 30 dont la largeur dans le fond est de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes) sur une profondeur irrégulière de 179 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 35 des lots Nos 3, 2, 1 et 36, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 30 des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou de un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par liens de vendeur, ou privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour pour leur valeur et ce jusqu'au paiement final des susdits billets, et de transférer et de délivrer les polices d'assurance aux porteurs ou à tous autres porteurs des susdits billets, et finalement de payer 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets; les acquéreurs en plus du montant de l'adjudication auront à rembourser les primes d'assurance pour les termes non expirés, devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues, pour l'année courante 1903, et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant de leurs enchères respectives.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Grima, notaire public, en cette ville aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD,
Encanteur dûment licencié en cette ville.
Voyez les plans à la Bourse.
Carleton Hunt, avocat.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Joséphine Chevallon vs Frederick W. Gras, et als.

No 67,129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 9 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1903, et signé le 29 mai 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos 16 et 17 dans l'ilet B, lequel est borné par les rues Sud Front, Henderson Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et Terpsichore (anciennement rue Bonfingnac), sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 31 décembre 1840, et déposé comme plan No 79, sur le livre des plans de Felix Grima notaire, lequel dit lot No 16 mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, entre les rues Henderson et Terpsichore, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17 est contigu au lot No 16, et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Henderson et mesurant 24 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Henderson, le tout en mesure anglaise. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant environ 4 chambres, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Céleste et St James, désigné par le No 1, sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 21 avril 1839 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire; ledit lot forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et St James, mesurant 29 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue St James entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, sur un devis fait par Hugh Grant, voyer daté le 6 juin 1855 annexé à un acte passé pardevant L. R. Kenney, ancien notaire, ledit lot mesurant 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Levée (maintenant Water), entre les rues Joséphine et Jackson, 32 pieds, 1 pouce, 3 lignes de face sur débarcadaire publique par une profondeur de 81 pieds, 10 pouces, 8 lignes sur la ligne du lot A et 80 pieds 10 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot marqué K. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages partiellement détruite par le feu.

4° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse de St-Tammany, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Lamarque, Jefferson, et Avenue Marigny, formant l'encoignure des rues Claiborne et Lamarque et mesurant 180 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence en bois avec dépendances, etc.

Ladite étendue de terre consistant des lots de terre ci après, à savoir:

a. Un certain lot de terre désigné comme le No 4 de l'ilet No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, le 4 janvier 1834 et mesurant en mesure française 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

b. Deux certains lots de terre désignés comme les Nos 5 et 6 de l'ilet No 8 sur ledit plan, lesdits lots mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, en mesure française.

6° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 2, dans l'ilet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, en mesure française.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y en a devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété acquise avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels doivent assumer en plus de leurs enchères les taxes de 1903, et payer 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Dinkelspiel & Hart, Theo. Cotonie, avocats.
7 juin—7 14 21 28—juil 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

COLLECTION SPLENDIDE de timbres-poste, actions, bijouterie et effets personnels.

Succession de Théodore Hohagen.

No 69,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—

JEUDI, LE 18 JUIN 1903,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mai 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Une collection de timbres de poste consistant de six livres, étiquetés "South America and Africa", "Europe No 1", Europe No 2" "North and Central America and West Indies", "Asia", "Australia and Oceanica", un livre de divers autres timbres dépareillés.

2° Un certificat No 38 pour deux actions de la "Young Men's Real Estate Investment Company Ltd", $10 par action.

3. Le certificat No 215 de membre dans la Bourse au Coton de Galveston.

4. Le certificat No 395 pour une action de la "Galveston Garten Verein".

5. Le certificat No 125 pour une action de la "Harmony Hall Association" de Galveston.

6. Un lot de bijouterie, un revolver, livres, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
7 juin—7 11 14 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alex Petersen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 70,005—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats. 11 juin—1 f

Succession de Elizabeth Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70 300—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.
11 juin—1 f

Succession de Sherburne G. Choppin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 70 748—Division D—Attendu que Geo. W. Flynn a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sherburne G. Choppin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W. Flynn T. D. Flynn, avocats.
2 juin—2 6 11

Succession de Elizabeth Schultz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70,779—Division B—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Schultz, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite